

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AOUT 2019  
COMPTE-RENDU

**1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 29.5.2019**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

**2. Décision modificative n° 1**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Art. 6718	Autres charges exceptionnelles	+ 5 000 €
Art. 6232	Fêtes et cérémonies	- 5 000 €

**3. Prise en charge de frais funéraires**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge tous les frais funéraires liés au décès de M. Alain OUEILLÉ.

**4. Concession au cimetière - Famille Oueillé**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer, à titre dérogatoire et gracieux, la concession n° 1 au columbarium du cimetière de Vignec à la Famille Oueillé.

**5. Modalités de mise en œuvre de l'action sociale**

La loi n° 84-53 du 26.1.1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires en position d'activité ou de détachement pourront bénéficier de ces prestations d'action sociale. Ces prestations pourront être de différentes natures :

- pour les agents de la commune qui sont récompensés pour leur ancienneté de service au sein de la fonction publique territoriale au travers d'une médaille d'honneur du travail
- pour aider les agents ou leur famille à faire face à des situations particulièrement difficiles

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire afin d'apprécier au cas par cas les situations et un compte-rendu sera fait au conseil municipal.

## 6. Maintien du réseau de proximité des finances publiques


Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'opposer à une nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural. Il exige le maintien d'une trésorerie par EPCI avec le plein exercice de leurs compétences actuelles ainsi que le maintien du service des Impôts des particuliers de Lannemezan et de Lourdes

Vignec, le 20 août 2019

La secrétaire de séance,

  
Dominique VIDOU

Le Maire,

  
  
Jean-Michel ISOART